



Conflit licenciement / indemnités / Précarité

Par **Bellylout**, le **18/03/2015** à **23:59**

Bonjour,

Actuellement en conflit avec mon PDG qui me menace de me virer.

Mon cadre, responsable me conseil dans mon intérêt de prendre un RDV avec le PDG afin de lui proposer [s]une rupture conventionnelle[/s] avant qu'il entame [s]une procédure de licenciement[/s].

Je ne comprends pas pourquoi on me propose ce choix ; Je pensais que c'était la même chose.

Quel mon intérêt à choisir ? Quelles sont les avantages et inconvénients ?

Ma situation :

35 ans, en poste depuis 8 ans, à 35h au SMIC à 1457,52 € brut avec 5 à 10 heures supplémentaires pour un salaire moyen, net mensuel à 1250 € + ou -

J'ai réalisé une simulation d'indemnité chômage sur le site du « Pôle Emploi » résultats :

[s]889 € net /mois[/s] pendant 730 jours

Or j'ai [s]700 € de prélèvements fixes / mois[/s].

Est ce plus ou moins exacte ?

j'ai peur pour la suite de me retrouver dans une situation de précarité.

J'ai vraiment besoins, svp, d'aides et de conseils ainsi que des témoignages de situations similaires

En vous remerciant

Par **P.M.**, le **19/03/2015** à **08:51**

Bonjour,

La rupture coventionnelle n'est ni un licenciement ni une démission, donc ce n'est pas la même chose puisqu'il résulte normalement d'un accord commun...

La différence c'est que ça éviterait à l'employeur de motiver le licenciement par une cause réelle et sérieuse que vous pourriez ensuite contester éventuellement...

Pour votre indemnisation par Pôle Emploi, je vous propose [ce simulateur](#)...